



Luxembourg, le 23 janvier 2023

Circulaire 03/2023
aux fédérations sportives agréées concernées

Objet : prise de rendez-vous médico-sportif

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que suite à une réorganisation interne, les horaires pour la **prise de rendez-vous médico-sportif** sont adaptés de la manière suivante **à partir du 1^{er} février 2023** :

La prise de rendez-vous (et l'annulation d'un rendez-vous) pour les sept centres médico-sportifs régionaux se fait de préférence via www.sports.lu sous la rubrique Médico-sportif, mais également par téléphone, les jours ouvrables entre **8h00 et 11h30** et entre **13h00 et 15h30** auprès des agents du ministère des Sports aux seuls numéros suivants :

- **(+352) 247-83413**
- **(+352) 247-83446**
- **(+352) 247-83485**

En vue d'une gestion efficace des plages horaires disponibles, il est essentiel de demander un seul rendez-vous par sportif*ive. Il est important de signaler à l'agent une tentative de prise de rendez-vous par mail parallèlement à une demande de rendez-vous par téléphone afin d'éviter une double réservation pour une seule personne.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Sports

Georges Engel